

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 AVRIL 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 avril 2025, à 17 heures, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

*Denise Grenier
Carolyn Gagnon
Bertrand Quesnel*

*Danielle Ferland
René De La Sablonnière*

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour.

Monsieur Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante déclare la séance ouverte à 17 h 00.

CONFIRMATION DE RÉCEPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

*(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)
(Des avis publics ont été affichés aux endroits prévus par la municipalité, tels qu'exigés par la loi)*

Résolution no : 12924-2025 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire*
- 2. Confirmation de réception de l'avis de convocation*
- 3. Présentation et adoption de l'ordre du jour*
- 4. Période de questions*
- 5. Demande d'assistance rapide à la Commission municipale du Québec pour l'établissement du partage des coûts des équipements supralocaux*
- 6. Période de questions*
- 7. Adoption du procès-verbal de la présente séance extraordinaire*
- 8. Levée de la séance*

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 17 h 01.

Personne présente : aucune

Fermeture de la période de questions en salle, il est 17 h 01.

DEMANDE D'ASSISTANCE RAPIDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PARTAGE DES COÛTS DES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

Résolution no : 12925-2025

DEMANDE D'ASSISTANCE RAPIDE À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PARTAGE DES COÛTS DES ÉQUIPEMENTS SUPRALOCAUX

ATTENDU Que l'entente concernant les équipements et activités à caractère supralocal entre les 17 municipalités constituant la MRC d'Antoine-Labelle est arrivée à échéance le 31 décembre 2024 et qu'aucune entente de renouvellement n'a encore été conclue malgré plusieurs années de discussions, tel que mentionné dans la résolution 25-03-167 adoptée par la Ville de Mont-Laurier et dans la résolution 2025-03-074 adoptée par la municipalité de Ferme-Neuve;

ATTENDU L'absence d'une entente pérenne a des impacts négatifs importants pour l'ensemble des municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, notamment en créant des incertitudes financières, en menaçant la pérennité des services et équipements essentiels, et en générant des tensions administratives et politiques;

ATTENDU Que ces équipements culturels, sportifs et communautaires jouent un rôle crucial pour la qualité de vie des citoyens, l'attractivité du territoire, le développement social et économique régional ainsi que la rétention et l'attraction des familles et des jeunes sur le territoire;

ATTENDU Que le Conseil municipal de Chute-Saint-Philippe reconnaît l'importance d'une formule équitable et juste, acceptable pour l'ensemble des municipalités concernées;

ATTENDU Que les délais dans la conclusion d'une entente durable nuisent aux efforts collectifs de développement harmonieux et à l'efficacité du partenariat intermunicipal au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, que le Conseil municipal de Chute-Saint-Philippe appuie la demande de la Ville de Mont-Laurier exprimée dans la résolution 25-03-167, appuie la demande de la municipalité de Ferme-Neuve exprimée dans la résolution 2025-03-074, ainsi que la demande du conseil de la MRC d'Antoine-Labelle dans sa résolution MRC-CC-15974-03-25.

Il est de plus résolu que le conseil municipal de Chute-Saint-Philippe demande à la Commission municipale du Québec de nommer rapidement un arbitre afin d'accompagner les municipalités concernées dans l'élaboration et l'adoption d'une entente équitable et pérenne concernant les équipements et activités supralocaux.

Il est également résolu que la Commission municipale du Québec soit informée de l'urgence de cette demande afin d'assurer une continuité de service essentiel pour les citoyens et éviter tout impact négatif supplémentaire lié à l'approche de la période estivale, des échéances électorales et administratives de l'année 2025.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 17 h 04.

Personne présente : aucune.

Fermeture de la période de questions en salle, il est 17 h 04.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution no : 12926-2025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par Carolynne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance extraordinaire en date du 15 avril 2025.

Adoptée

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no : 12927-2025

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, de clore la séance extraordinaire du 15 avril 2025.

Adoptée

Il est 17 h 05.

Je, Normand St-Amour, maire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand St-Amour, maire

Éric Paiement, greffier-trésorier

Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion extraordinaire du 15 avril 2025 par la résolution # 12926-2025.